



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
21.01.2009 Bulletin 2009/04

(51) Int Cl.:
A45D 40/26 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **08160733.5**

(22) Date de dépôt: **18.07.2008**

(84) Etats contractants désignés:
AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MT NL NO PL PT
RO SE SI SK TR
Etats d'extension désignés:
AL BA MK RS

(30) Priorité: **19.07.2007 FR 0756628**

(71) Demandeur: **L'ORÉAL**
75008 Paris (FR)

(72) Inventeur: **De Laforcade, Vincent**
78120 Rambouillet (FR)

(74) Mandataire: **Tanty, François**
Nony & Associés
3, rue de Penthièvre
75008 Paris (FR)

(54) **Dispositif de conditionnement et d'application comportant une armature supportant un bloc d'au moins un produit**

(57) La présente invention concerne un dispositif de conditionnement et d'application d'au moins un produit cosmétique, comportant :

- un corps (2) définissant une surface de préhension,
- un bloc (30) d'au moins un produit cosmétique,

- une armature (7) plate fixe relativement au produit et s'étendant dans celui-ci, le bloc (30) définissant une surface extérieure libre (39) s'étendant sur au moins une portion (*h*) de la hauteur de l'armature,
- un capot agencé pour se fixer sur le corps et recouvrir le bloc.

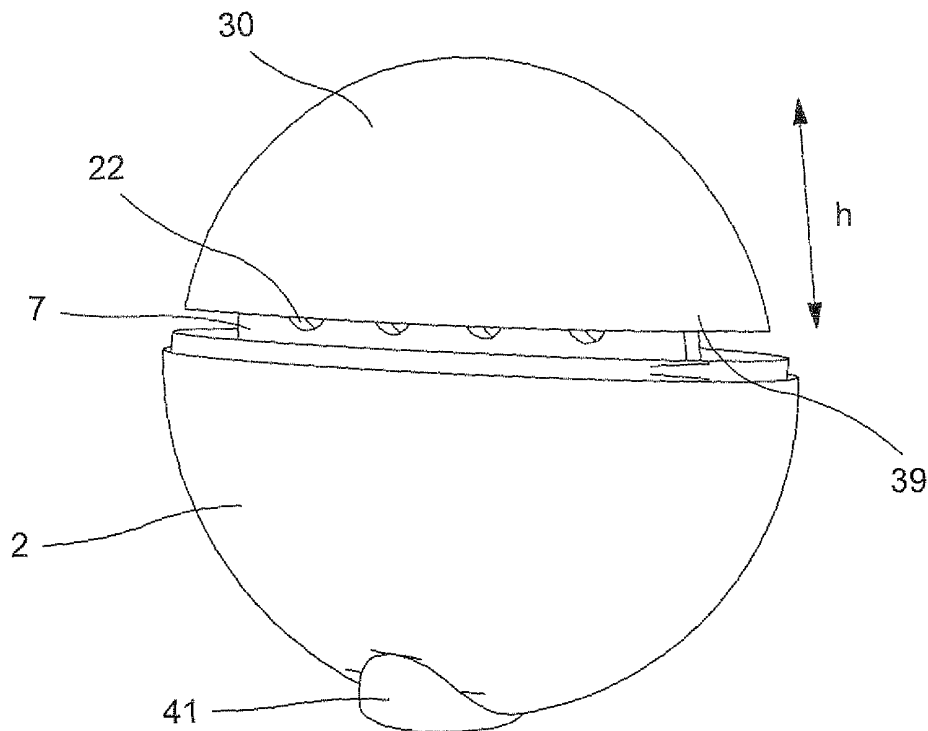


FIG. 9

Description

[0001] La présente invention concerne les dispositifs de conditionnement et d'application d'un produit cosmétique.

[0002] Les produits destinés à l'application sur les lèvres peuvent présenter une forme solide, auquel cas ils sont généralement conditionnés sous la forme d'un raisin disposé dans un mécanisme permettant de le faire monter ou descendre dans un corps servant d'organe de préhension.

[0003] De tels dispositifs offrent des possibilités limitées pour modifier la forme du raisin, car plus celui-ci est long ou fin, plus il risque de se casser pendant l'utilisation sauf à utiliser des formules plus compactes, lesquelles peuvent ne pas être aussi confortables que souhaité à l'usage.

[0004] La demande de brevet français FR 2 168 625 divulgue un bâtonnet de maquillage dans lequel le produit est supporté par une tige. Un tel dispositif convient à la réalisation d'un échantillon mais n'est pas adapté à une utilisation répétée.

[0005] Il a été proposé dans la demande de brevet français FR 2 259 560 de conditionner un rouge à lèvres sous la forme d'un anneau de produit porté par un moyeu. Un tel dispositif s'avère poser des difficultés de réalisation industrielle et reste relativement onéreux.

[0006] La demande US 2006/0272661 divulgue un dispositif dans lequel le produit est déposé sur un support afin de réaliser un échantillon. Un tel applicateur ne permet de profiter que d'une face plane de produit, ce qui peut nuire à la précision du maquillage.

[0007] La demande de brevet européen EP 1 595 472 divulgue un dispositif de conditionnement et d'application comportant un corps et un bloc de produit fluidifiable, immobile relativement au corps à l'état solide, ce bloc de produit formant saillie hors du corps de manière à définir au moins une surface servant à l'application. Un organe de refaçonnage peut être positionné sur le corps de manière à définir avec celui-ci au moins une cavité dans laquelle le produit peut s'écouler lorsque fluidifié par apport de chaleur, le produit conservant la forme de la cavité lors du retour à l'état solide après refroidissement.

[0008] La demande de brevet français FR 2 563 711 divulgue un ensemble d'application d'un fard à joues comportant un socle pourvu d'un dispositif d'accrochage de la base d'un bloc de fard.

[0009] Le brevet américain US 3 332 429 divulgue un ensemble d'application d'un produit cosmétique comportant un récipient dans lequel vient se placer un bloc d'un produit cosmétique, rendu solidaire d'un élément de préhension par l'intermédiaire d'éléments d'accrochage.

[0010] La demande de brevet britannique GB 2 158 043 divulgue un dispositif d'application d'un rouge à lèvres comportant un support de forme conique pour la fixation d'un échantillon d'un produit cosmétique.

[0011] Le brevet américain US 5 092 700 divulgue un article d'échantillonnage comportant un corps creux pour

le remplissage de l'article avec un produit cosmétique et pourvu à l'une de ses extrémités d'un dôme conique percé de quatre ouvertures par lesquelles s'écoule le produit lors du remplissage.

[0012] Il existe un besoin pour bénéficier d'une nouvelle façon de conditionner un produit cosmétique, y compris de soin, qui soit pratique, relativement peu coûteuse et qui puisse convenir à des produits cosmétiques relativement fragiles mécaniquement, tels que par exemple des produits de maquillage des lèvres.

[0013] L'invention vise à répondre à ce besoin et y parvient grâce à un dispositif de conditionnement et d'application d'au moins un produit cosmétique comportant :

- un corps définissant une surface de préhension,
- un bloc d'au moins un produit cosmétique,
- une armature fixe relativement au produit et s'étendant dans celui-ci, le bloc définissant une surface extérieure libre s'étendant sur au moins une portion de la hauteur de l'armature,
- un capot agencé pour se fixer sur le corps et recouvrir le bloc.

[0014] L'armature peut également être fixe par rapport au corps.

[0015] Par « surface extérieure libre », il faut comprendre une surface sans contact avec une paroi la recouvrant, pendant l'utilisation du dispositif.

[0016] Grâce à l'invention, le produit peut être appliqué sans autre contrainte que d'ôter le capot de protection.

[0017] L'armature contribue à maintenir mécaniquement le produit, ce qui autorise de nouvelles possibilités sur le plan de la formulation, notamment permet d'utiliser un produit relativement fragile sans craindre qu'à l'utilisation le produit ne se casse.

[0018] Le corps peut comporter une ouverture de remplissage, du côté opposé au capot.

[0019] Le dispositif peut comporter un organe de bouchage fixé dans l'ouverture de remplissage, de manière amovible ou non.

[0020] L'armature est avantageusement plate.

[0021] Une forme plate peut conférer de la souplesse à l'armature, le cas échéant.

[0022] L'armature peut être ajourée et/ou comporter des reliefs favorisant l'accrochage du produit sur l'armature.

[0023] L'armature peut comporter une pluralité de trous, lesquels sont traversés par le produit.

[0024] Le corps peut présenter sur au moins une portion de sa hauteur une section transversale extérieure oblongue, mais d'autres formes sont envisageables. Le corps peut par exemple présenter une forme généralement aplatie.

[0025] L'armature peut être venue de moulage d'une seule pièce avec le corps, par exemple dans une matière thermoplastique.

[0026] L'armature peut présenter une hauteur mesurée entre la base du bloc initial de produit et le bord su-

périeure de l'armature, parallèlement à l'axe longitudinal de l'armature, qui est supérieure à la moitié de la hauteur initiale du bloc, de préférence supérieure à 60%, mieux 70%, mieux 80%, mieux encore 90%.

[0027] Lorsqu'observée de face, perpendiculairement à ses faces principales opposées, l'armature peut être de forme rectangulaire, carrée, ovale, triangulaire, circulaire, notamment en demi-cercle, polygonale, entre autres.

[0028] Le dispositif peut comporter une unique armature. En particulier, le dispositif peut être dépourvu d'armatures multiples de formes identiques ou différentes, réparties par exemple sur le corps du dispositif. Le corps du dispositif peut être solidaire d'une unique armature.

[0029] Lorsque l'armature comporte une pluralité de trous, ceux-ci peuvent être de forme circulaire, répartis régulièrement ou non sur l'armature.

[0030] Le capot peut être indépendant des autres éléments du dispositif, en particulier du corps, et peut s'en détacher.

[0031] Le bloc de produit peut présenter à sa base une surface plane perpendiculaire à l'axe longitudinal de l'armature.

[0032] La partie de l'armature qui est recouverte par le bloc de produit dans sa forme initiale peut être plus large qu'épaisse. En particulier, la plus grande largeur de la partie de l'armature qui est recouverte par le bloc de produit dans sa forme initiale peut, à sa base, être au moins 30, mieux 40, mieux 50, encore mieux 60 fois plus grande que la plus grande épaisseur de cette partie de l'armature. L'épaisseur de cette partie de l'armature recouverte de produit peut être constante partout, hormis au niveau des trous lorsque l'armature en comporte.

[0033] L'armature peut être symétrique par rapport à un plan d'aplatissement de l'armature passant par l'axe longitudinal de l'armature. Le contour de l'armature peut être symétrique par rapport à un plan médian perpendiculaire au plan d'aplatissement.

[0034] Lorsque l'armature comporte des trous, tous les trous peuvent déboucher d'un côté dans un même plan, parallèle au plan d'aplatissement de l'armature par exemple. Les axes des trous peuvent être tous parallèles entre eux. Ces axes peuvent aussi être perpendiculaires au plan d'aplatissement de l'armature. Tous les trous peuvent déboucher sur les deux faces principales opposées de l'armature. Ces deux faces opposées de l'armature peuvent être planes.

[0035] Deux trous adjacents peuvent être espacés par une distance qui peut être la même pour tous les trous.

[0036] L'épaisseur du bloc de produit peut être non constante tout autour de l'armature. En particulier, le bloc de produit peut être plus épais au niveau des faces principales opposées de l'armature que sur les bords de l'armature, notamment lorsque le bloc de produit est dans sa forme initiale.

[0037] Le dispositif peut ne pas présenter de symétrie de révolution.

[0038] La zone de fixation du capot sur le corps du

dispositif peut se situer sous le niveau initial de la base du bloc de produit dans sa forme initiale.

[0039] Le capot peut être agencé pour reposer de manière stable à l'envers sur une surface plane horizontale. Cela peut faciliter le refaçonnage du bloc.

[0040] En variante, le dispositif peut comporter un socle indépendant du capot, sur lequel le capot peut être posé à l'envers d'une manière stable.

[0041] Le bloc peut être formé d'un unique produit ou en variante comporter deux produits différents, voire plus.

[0042] L'un des produits peut être coloré et l'autre destiné à apporter de la brillance.

[0043] Les deux produits peuvent être disposés respectivement de part et d'autre d'un plan médian pour l'armature.

[0044] L'armature peut être sans contact avec le capot lorsque ce dernier est en place sur le corps. En variante, l'armature peut venir en contact avec le capot lorsque celui-ci est en place sur le corps, ce qui peut permettre par exemple d'éviter que les produits ne se mélangent.

[0045] Le ou les produits peuvent être destinés à l'application sur les lèvres, sur la peau ou les fibres kératiniques.

[0046] Le bloc de produit est avantageusement fluidifiable par apport de chaleur. Le produit a par exemple une température de fusion inférieure ou égale à 60 °C.

[0047] L'invention a encore pour objet, selon un autre de ses aspects, un procédé de fabrication dans lequel, alors que le capot est à l'envers et en place sur le corps, au moins un produit est versé à l'état fluide à travers l'ouverture de remplissage du corps, le capot servant de moule pour donner au produit sa forme lors du refroidissement.

[0048] Le remplissage du corps du dispositif peut notamment se faire par un orifice de remplissage d'axe confondu ou parallèle avec l'axe longitudinal de l'armature.

[0049] L'invention a encore pour objet un procédé de refaçonnage d'un bloc d'au moins un produit d'un dispositif tel que défini plus haut, comportant les étapes consistant à disposer à l'envers le capot en place sur le corps, et à chauffer le produit pour le porter à une température où il devient fluide, afin que le produit prenne en refroidissant la forme du capot. Le chauffage peut être effectué par exemple en plaçant le dispositif dans un four à micro-ondes.

[0050] L'exposition aux micro-ondes du produit peut avoir un effet bactéricide.

[0051] L'invention a encore pour objet un procédé de maquillage des matières kératiniques, notamment des lèvres, comportant l'étape consistant à amener une surface du bloc de produit d'un dispositif tel que défini ci-dessus au contact des matières kératiniques à maquiller.

[0052] L'invention pourra être mieux comprise à la lecture de la description détaillée qui va suivre, d'exemples de mise en oeuvre non limitatifs de celle-ci, et à l'examen du dessin annexé, sur lequel :

- la figure 1 représente de manière schématique en coupe longitudinale un exemple de dispositif réalisé conformément à l'invention,
- la figure 2 est une coupe longitudinale selon II-II de la figure 1,
- la figure 3 représente isolément, en perspective, le corps et l'armature,
- la figure 4 est une vue en perspective du corps et de l'armature, sous un angle de vue différent de celui de la figure 3,
- la figure 5 représente le dispositif fermé, en vue de face,
- la figure 6 représente le dispositif fermé, en perspective,
- la figure 7 représente le dispositif après enlèvement du capot,
- la figure 8 est une vue de côté du dispositif, après enlèvement du capot,
- les figures 9 à 11 illustrent l'aspect du produit au fur et à mesure de sa consommation, en cas de refaçonnage de la surface d'application,
- la figure 12 représente en coupe, isolément et partiellement, une variante de réalisation du capot,
- la figure 13 illustre l'utilisation d'un socle pour poser le capot à l'envers,
- la figure 14 est une vue analogue à la figure 8 d'une variante de réalisation, et
- la figure 15 est une coupe longitudinale partielle d'une variante de réalisation.

[0053] Le dispositif 1 de conditionnement et d'application représenté sur les figures 1 à 11 comporte un corps 2 sur lequel peut se fixer un capot de protection 3.

[0054] Dans l'exemple considéré, le corps 2 comporte une ouverture de remplissage 5 située du côté opposé au capot 3, obturée par un organe de bouchage 6.

[0055] Le dispositif 1 comporte également une armature interne 7 d'axe longitudinal X qui est par exemple venue de moulage d'une seule pièce avec le corps 2.

[0056] La fixation du capot 3 sur le corps 2 peut s'effectuer de diverses façons, par exemple par friction ou encliquetage, voire par vissage si la forme du capot le permet.

[0057] L'organe de bouchage 6 peut également être fixé de diverses façons sur le corps 2, par exemple par friction, encliquetage ou vissage.

[0058] L'organe de bouchage 6 peut être amovible ou non.

[0059] Dans l'exemple considéré, l'organe de bouchage 6 est amovible et comporte une lèvre d'étanchéité annulaire 9 qui s'applique de manière étanche sur une surface 10 cylindrique de révolution, de l'ouverture de remplissage 5.

[0060] L'armature 7 présente par exemple une forme aplatie avec une épaisseur ℓ qui peut par exemple décroître légèrement en direction de son bord supérieur 14, lequel peut présenter en vue de face une forme sensiblement demi-circulaire, comme illustré à la figure 2.

[0061] La hauteur H de l'armature 7 mesurée entre la base du bloc initial de produit 30 et le bord supérieur 14 de l'armature 7, parallèlement à l'axe longitudinal de l'armature, peut être supérieure à la moitié de la hauteur initiale H_0 du bloc, de préférence supérieure à 60%, mieux 70%, mieux 80%, mieux encore 90%, c'est-à-dire $H \geq 0,5 H_0$, $H \geq 0,6 H_0$, $H \geq 0,7 H_0$, $H \geq 0,8 H_0$ ou $H \geq 0,9 H_0$.

[0062] Le bord supérieur 14 de l'armature 7 peut être plus près de l'extrémité supérieure du bloc de produit 30 que de sa base dans sa forme initiale.

[0063] Le corps 2 peut comporter un décrochement 16 qui permet au capot 3 de s'inscrire dans la continuité de la surface extérieure du corps 2.

[0064] Dans l'exemple considéré, le corps 2 présente sur une portion au moins de sa hauteur une section transversale extérieure de forme oblongue, notamment sensiblement elliptique, comme on peut le voir sur les figures 3 et 4 par exemple.

[0065] L'armature 7 peut se raccorder au corps 2 par des montants 18 diamétralement opposés, l'armature 7 étant dans l'exemple considéré aplatie selon un plan contenant le grand axe de la section transversale du corps 2.

[0066] L'armature 7 peut comporter à sa base un évidement 20, comme illustré à la figure 2, dans le prolongement de l'ouverture de remplissage.

[0067] L'armature 7 est ajourée dans l'exemple considéré, comportant une pluralité de trous 22 améliorant l'ancrage d'un bloc 30 d'un produit P sur l'armature 7.

[0068] Dans l'exemple considéré, le bloc 30 s'étend au-dessus du corps 2 à l'intérieur du capot 3 mais on ne sort pas du cadre de la présente invention lorsque le bloc 30 s'étend également à l'intérieur du corps 2, au moins avant la première utilisation du dispositif 1.

[0069] Le produit P traverse les trous 22.

[0070] L'ouverture de remplissage 5 peut être formée à l'intérieur d'une base 41 du corps 2, ayant une extrémité inférieure 42 située dans un même plan perpendiculaire à l'axe longitudinal du dispositif 1, ce qui permet à l'utilisateur de poser celui-ci debout sur une surface plane horizontale.

[0071] La base 41 présente par exemple une surface extérieure 43 cylindrique de révolution autour de l'axe X, comme on peut le voir notamment à la figure 3.

[0072] Le bloc 30 peut présenter diverses formes et par exemple une section transversale oblongue, allongée selon un grand axe X_1 , la dimension d_1 du bloc 30 selon l'axe X_1 étant par exemple telle que le rapport d_1/d_2 , où d_2 désigne la dimension selon le petit axe X_2 perpendiculaire à X_1 , soit compris entre 4 et 1, cette gamme de valeurs n'étant bien entendu nullement limitative.

[0073] Le bloc 30 recouvre, tout en ayant une surface extérieure libre 39 lors de l'utilisation, l'armature 7 sur une hauteur h , laquelle peut varier au fur et à mesure de l'usure du bloc.

[0074] Le produit P peut être coulé dans le dispositif par l'ouverture de remplissage 5, l'organe de bouchage 6 étant enlevé et le capot étant en place sur le corps 2, le dispositif 1 étant à l'envers.

[0075] Le remplissage avec le capot 3 en place convient lorsque l'adhérence du produit P sur le capot 3 est suffisamment faible pour éviter un endommagement du bloc 30 au premier enlèvement du capot 3.

[0076] Le capot 3 peut éventuellement être réalisé dans un matériau qui réduit l'adhérence du produit P ou avoir subi un traitement de surface qui produit le même effet.

[0077] Dans une variante, le produit est coulé dans un moule au-dessus duquel est disposé le corps 2 à l'envers, par exemple un moule réalisé en silicone ou tout autre matériau permettant d'obtenir un démoulage sans endommagement du bloc 30.

[0078] Le produit P peut être formulé de manière à être aisément fluidifiable. Cela peut permettre à l'utilisateur de refaçonner la surface d'application après consommation d'une partie du produit P, en positionnant le dispositif 1 à l'envers et en exposant le produit P, capot en place, à une source de chaleur, par exemple au sein d'un four à micro-ondes. L'exposition du produit P aux micro-ondes permet notamment d'avoir un effet bactéricide.

[0079] Afin d'être maintenu à l'envers pendant la fluidification du produit P, le capot 3 peut être réalisé, comme illustré à la figure 12, avec un sommet 60 aplati.

[0080] En variante, comme illustré à la figure 13, un socle 61 peut être utilisé, ce socle 61 étant agencé pour maintenir vertical, capot en bas, le dispositif 1.

[0081] Le refaçonnage de la surface d'application permet d'avoir un bloc 30 épousant la forme de la surface intérieure du capot, au fur et à mesure de la consommation du produit P, comme illustré aux figures 9 à 11.

[0082] Dans la variante illustrée à la figure 14, le dispositif 1 comporte un bloc 30 comprenant deux produits P_1 et P_2 différents, occupant par exemple sensiblement chacun la moitié du bloc 30.

[0083] L'armature 7 peut être identique à celle de l'exemple précédemment décrit. En variante, l'armature 7 peut s'étendre jusqu'au capot 3, de sorte que sa tranche 64 devient apparente entre les produits P_1 et P_2 . Cela peut permettre d'utiliser l'armature 7, qui peut être dépourvue d'ajours, comme partition afin d'éviter que les produits P_1 et P_2 ne se mélangent lorsqu'ils sont coulés dans un moule annexe ou à l'intérieur du capot 3.

[0084] L'un des produits P_1 est par exemple un produit destiné à apporter de la couleur tandis que l'autre produit P_2 est destiné à apporter de la brillance, les deux produits pouvant être appliqués l'un après l'autre, par exemple.

[0085] L'invention n'est pas limitée aux exemples de réalisation qui viennent d'être décrits.

[0086] On peut notamment réaliser l'armature 7 avec des reliefs en saillie, sans ajour, afin de réaliser un accrochage mécanique entre le produit P et l'armature.

[0087] Le produit peut être coulé par l'utilisateur lui-même, le cas échéant, dans le dispositif, ce produit étant par exemple élaboré à partir d'un ou plusieurs composants qui sont mélangés dans des proportions choisies par l'utilisateur, en fonction du résultat recherché.

[0088] Le dispositif peut éventuellement comporter,

comme illustré à la figure 15, un applicateur 100, faisant par exemple office d'organe de bouchage, cet applicateur 100 pouvant comporter un organe d'application 101 qui se loge dans le corps 2 en l'absence d'utilisation.

[0089] L'organe d'application 101 peut par exemple servir à effectuer des opérations de finition et peut comporter une pointe feutre, un embout floqué, un pinceau, une mousse, une brosse, un peigne, entre autres. En variante, l'organe d'application 101 comporte ou est chargé d'un produit différent de celui logé dans le capot 3, afin par exemple de dessiner un contour ou d'apporter un effet optique supplémentaire.

[0090] L'expression « comportant un » doit être comprise comme étant synonyme de « comportant au moins un », sauf si le contraire est spécifié.

Revendications

1. Dispositif (1) de conditionnement et d'application d'au moins un produit cosmétique, comportant :
 - un corps (2) définissant une surface de préhension,
 - un bloc (30) d'au moins un produit cosmétique,
 - une armature (7) plate fixe relativement au produit et s'étendant dans celui-ci, le bloc (30) définissant une surface extérieure libre (39) s'étendant sur au moins une portion (h) de la hauteur de l'armature,
 - un capot (3) agencé pour se fixer sur le corps et recouvrir le bloc.
2. Dispositif selon la revendication 1, l'armature comportant une pluralité de trous (22).
3. Dispositif selon l'une des revendications précédentes, le corps (2) présentant sur au moins une portion de sa hauteur une section transversale extérieure oblongue.
4. Dispositif selon l'une des revendications précédentes, l'armature (7) étant venue de moulage d'une seule pièce avec le corps (2).
5. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, le capot étant agencé pour reposer de manière stable à l'envers sur une surface plane horizontale.
6. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, le bloc (30) étant formé d'un unique produit.
7. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, le bloc comportant deux produits (P_1 , P_2) différents.

8. Dispositif selon la revendication 7, l'un des produits étant coloré et l'autre étant destiné à apporter de la brillance.
9. Dispositif selon la revendication 7 ou 8, les deux produits étant disposés respectivement de part et d'autre d'un plan médian pour l'armature. 5
10. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, l'armature (7) étant sans contact avec le capot lorsque ce dernier est en place sur le corps. 10
11. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 9, l'armature venant en contact avec le capot lorsque celui-ci est en place sur le corps. 15
12. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, le produit étant fluidifiable par apport de chaleur et ayant une température de fusion inférieure ou égale à 60 °C. 20
13. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, l'armature (7) présentant une hauteur (H) mesurée entre la base du bloc (30) initial de produit et le bord supérieur (14) de l'armature (7), parallèlement à l'axe longitudinal (X) de l'armature (7), supérieure à la moitié de la hauteur initiale (H₀) du bloc (30). 25
14. Procédé de fabrication d'un dispositif de conditionnement et d'application d'au moins un produit cosmétique, comportant : 30
- un corps (2) définissant une surface de préhension, 35
 - un bloc (30) d'au moins un produit cosmétique,
 - une armature (7) fixe relativement au produit et s'étendant dans celui-ci, le bloc (30) définissant une surface extérieure libre (39) s'étendant sur au moins une portion (h) de la hauteur de l'armature, 40
 - un capot (3) agencé pour se fixer sur le corps et recouvrir le bloc,
- dans lequel, alors que le capot (3) est à l'envers et en place sur le corps, au moins un produit (P) est versé à l'état fluide à travers l'ouverture de remplissage (5) du corps (2), le capot servant de moule pour donner au produit sa forme lors du refroidissement. 45
15. Procédé de refaçonnage d'un bloc (30) d'au moins un produit d'un dispositif de conditionnement et d'application d'au moins un produit cosmétique, comportant : 50
- un corps (2) définissant une surface de préhension, 55
 - un bloc (30) d'au moins un produit cosmétique,

- une armature (7) fixe relativement au produit et s'étendant dans celui-ci, le bloc (30) définissant une surface extérieure libre (39) s'étendant sur au moins une portion (h) de la hauteur de l'armature,

- un capot (3) agencé pour se fixer sur le corps et recouvrir le bloc, comportant les étapes consistant à disposer à l'envers le capot en place sur le corps, et à chauffer le produit pour le porter à une température où il devient fluide, afin que le produit prenne en refroidissant la forme du capot.

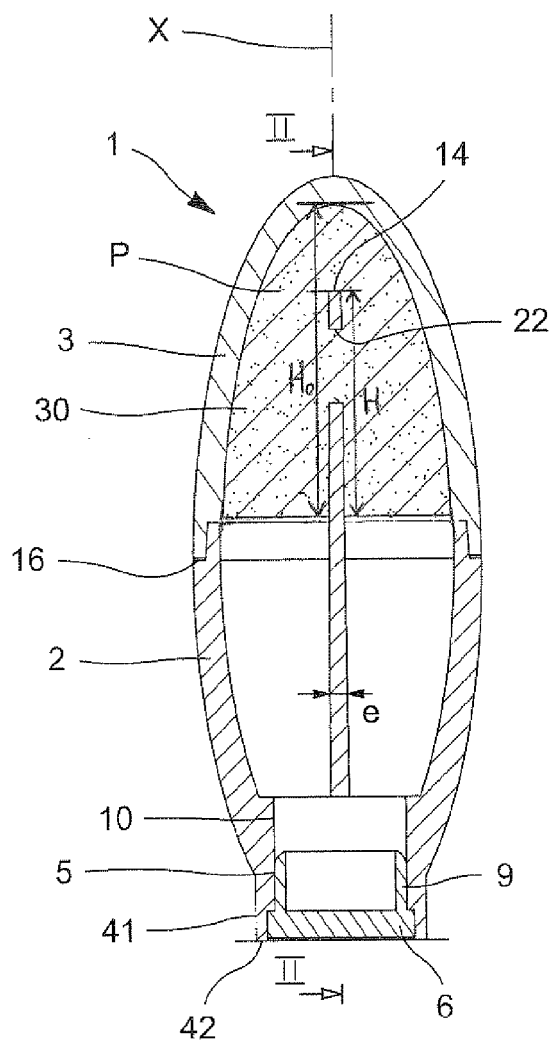


FIG. 1

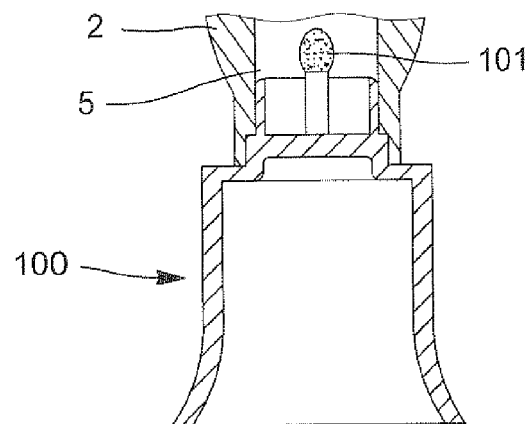


FIG. 15

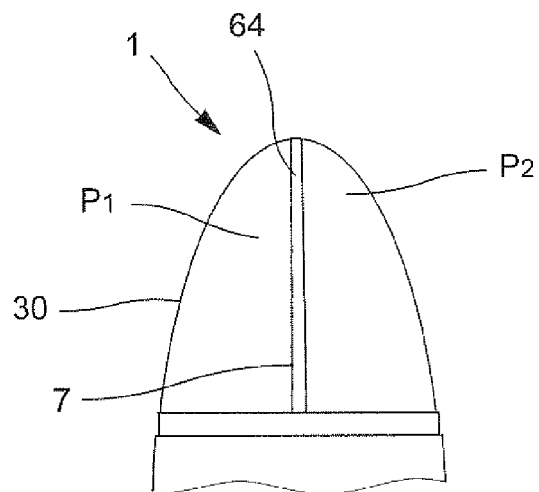


FIG. 14

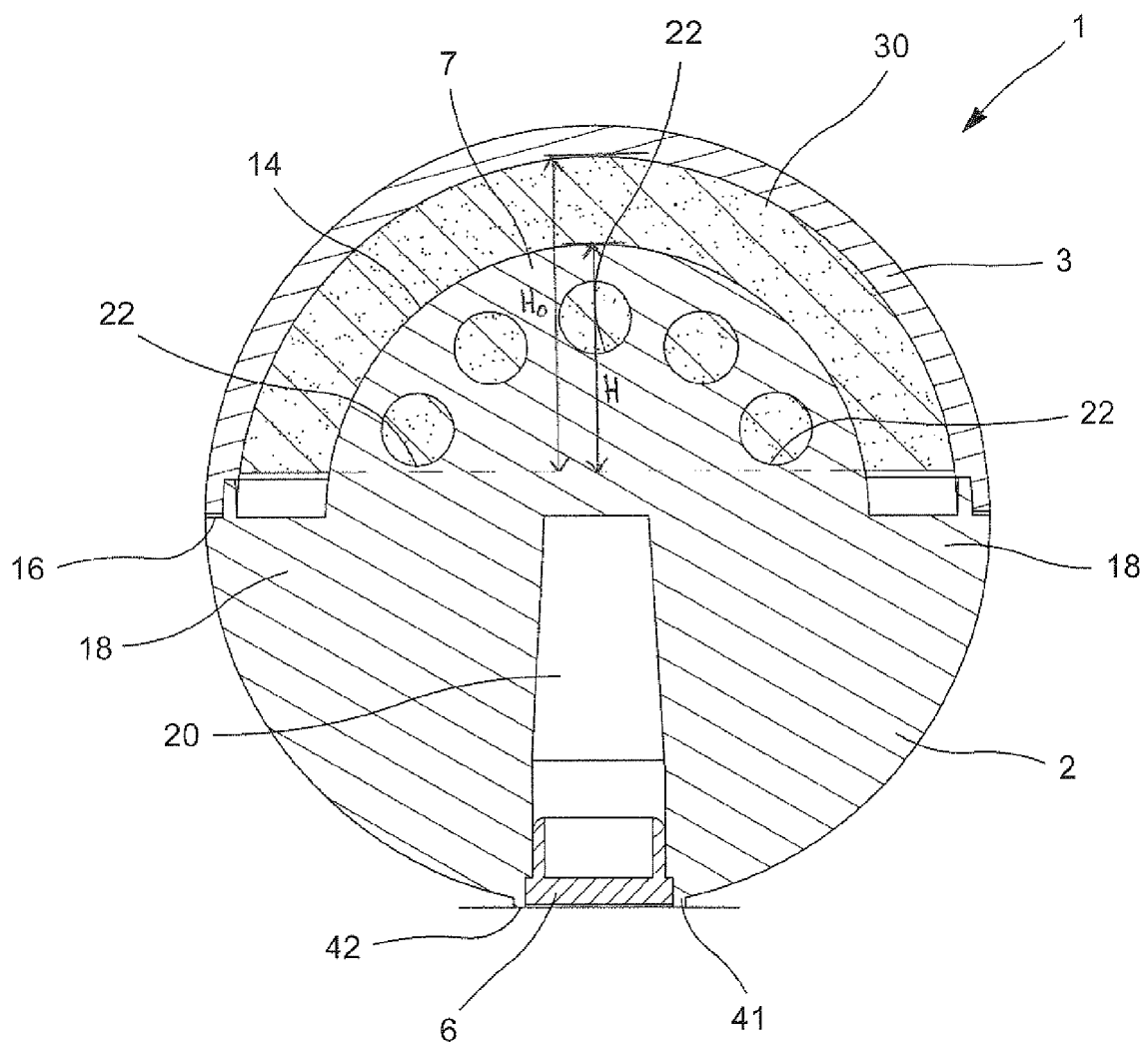
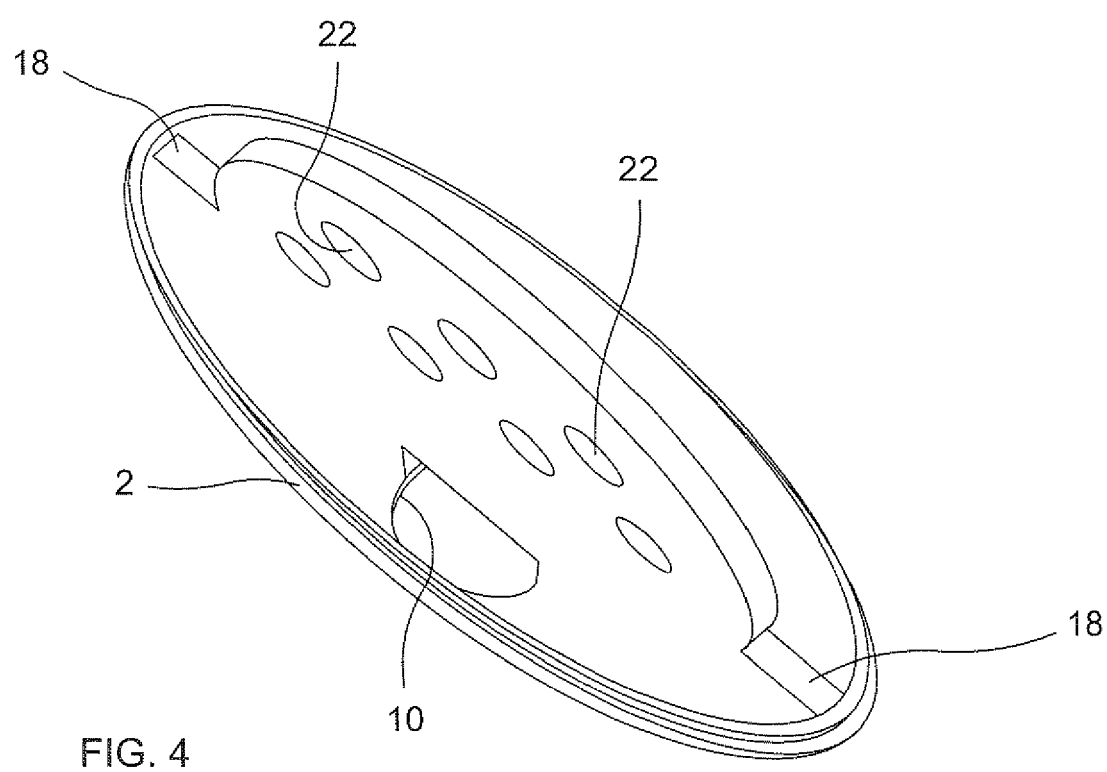
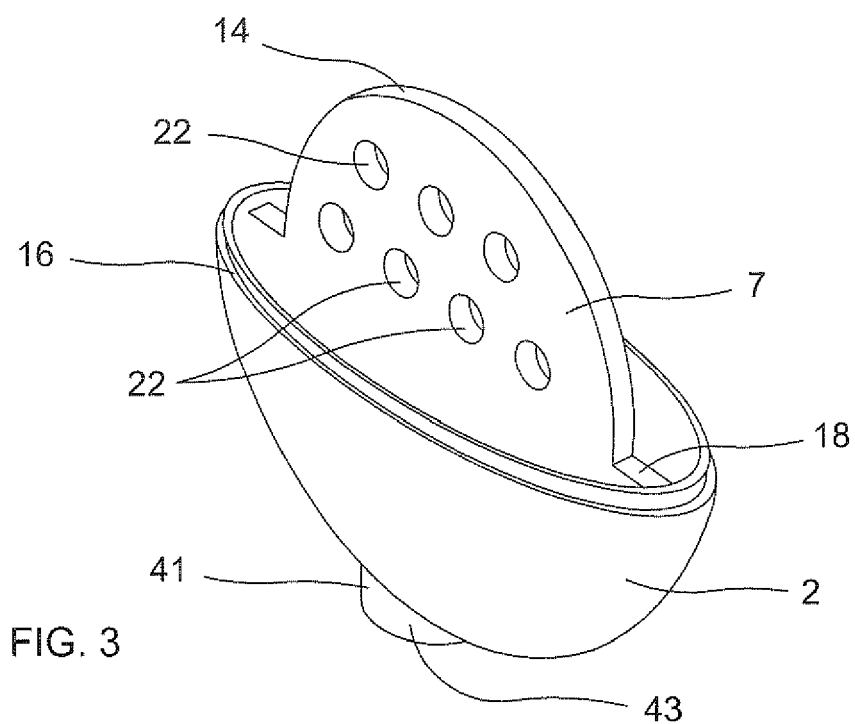


FIG. 2



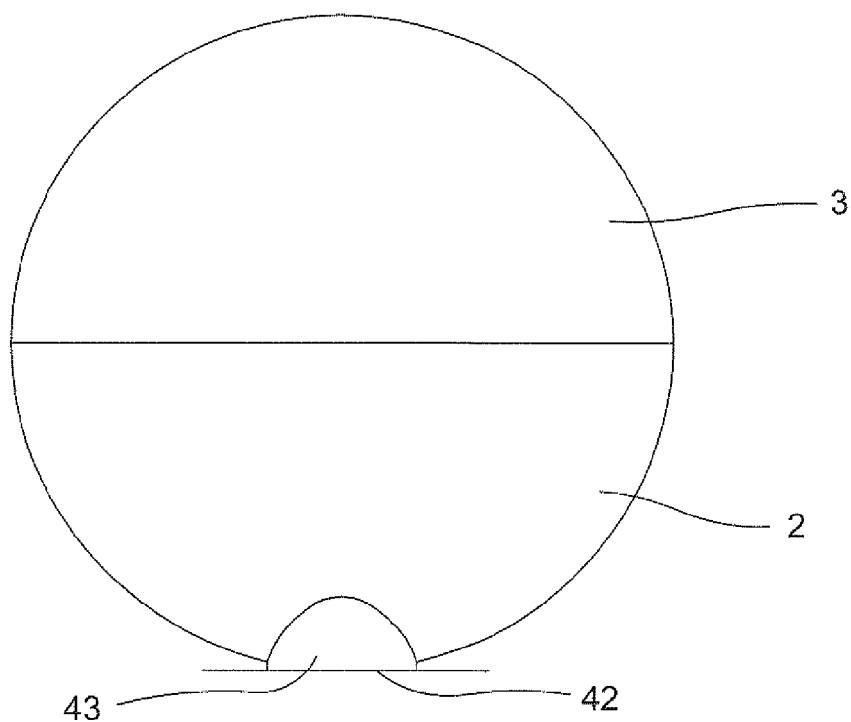


FIG. 5

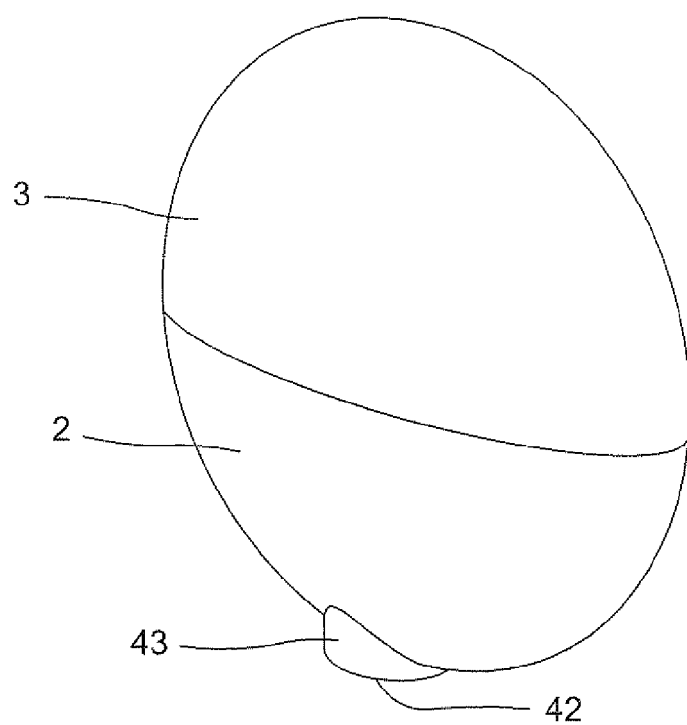


FIG. 6

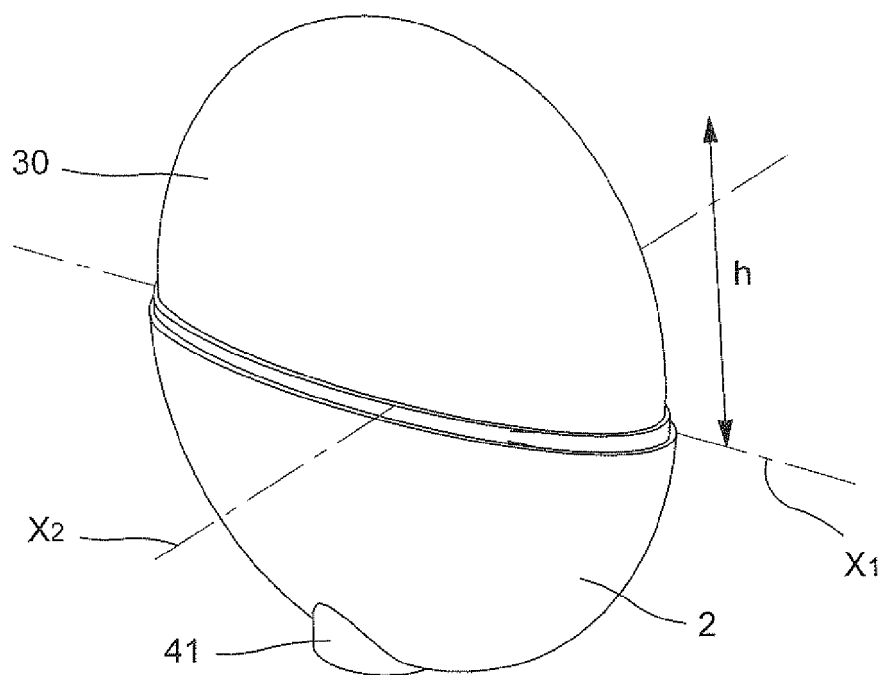


FIG. 7

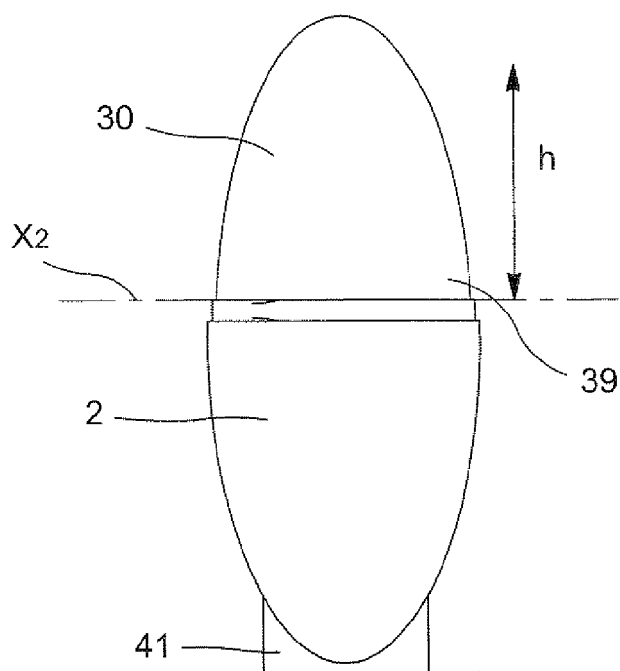


FIG. 8

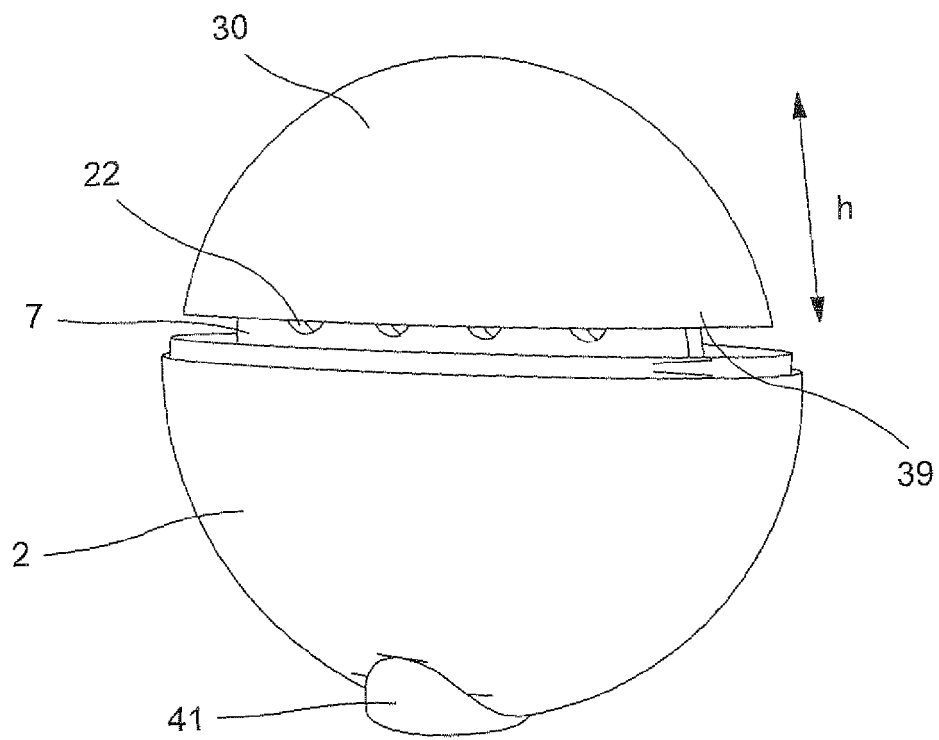


FIG. 9

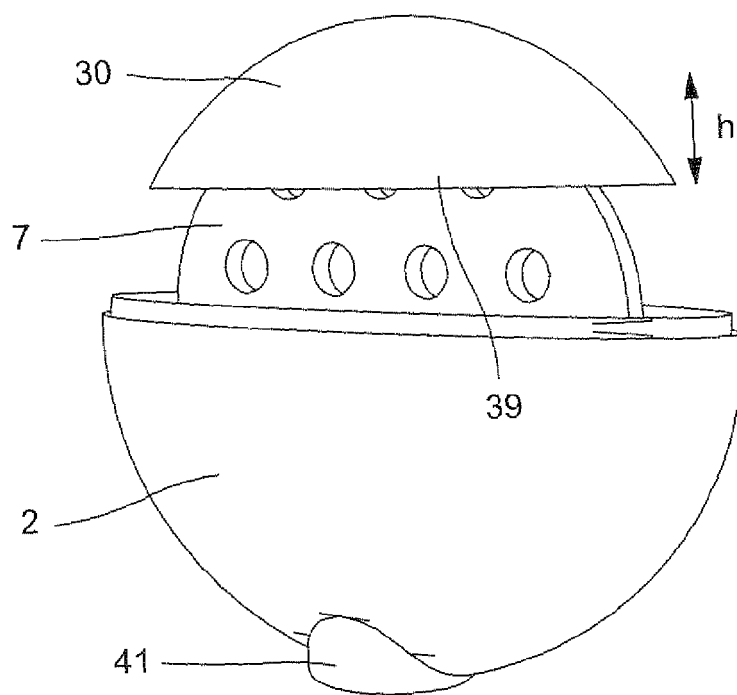


FIG. 10

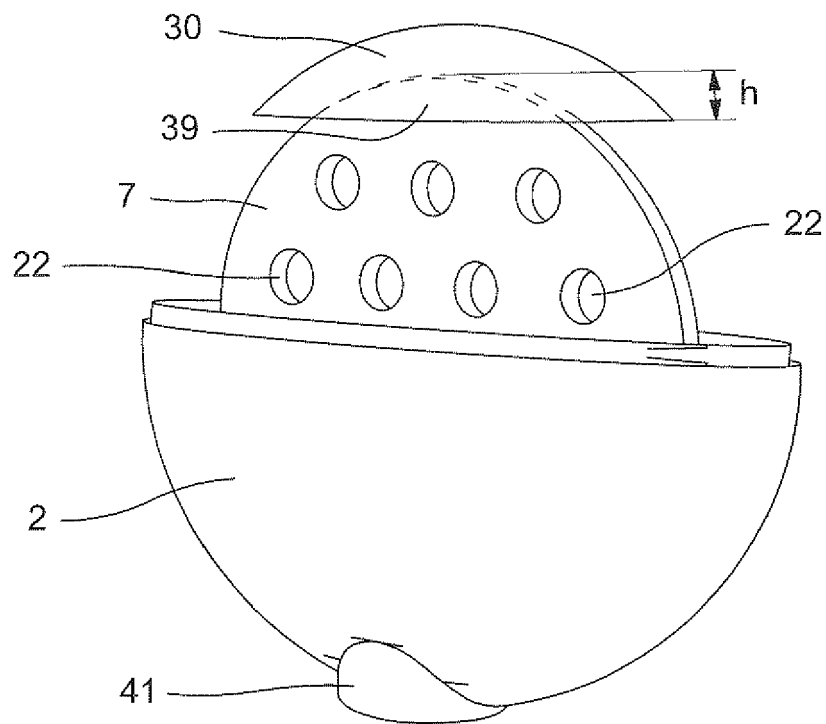


FIG. 11

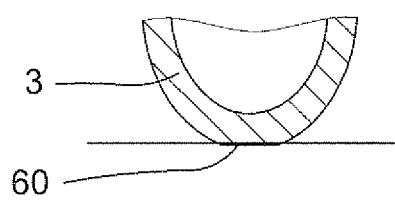


FIG. 12

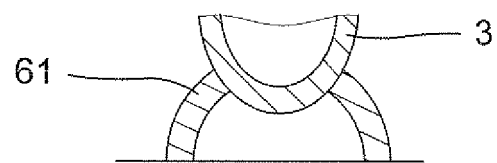


FIG. 13



RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 08 16 0733

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
X	FR 2 563 711 A (OREAL [FR]) 8 novembre 1985 (1985-11-08) * page 4, ligne 26 - page 6, ligne 32; figures 1-4 *	1,4-6,10	INV. A45D40/26
Y	-----	7,12,14, 15	
X	US 3 332 429 A (BERNICE BATES) 25 juillet 1967 (1967-07-25) * colonne 1, ligne 13,14 * * colonne 2, ligne 60-66; figures 1-6 *	1,4-6,11	
X	GB 2 158 043 A (HORWOOD NORMAN) 6 novembre 1985 (1985-11-06) * page 2, ligne 1-33; figures 1,2 *	1,4-6,11	
Y	FR 2 259 560 A (ARIES ROBERT [FR]) 29 août 1975 (1975-08-29) * revendication 6 *	12	
Y	EP 0 960 583 A (BENGUIGUI DANIEL ROBERT [FR]) 1 décembre 1999 (1999-12-01) * alinéa [0016] *	14,15	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
Y	US 2002/109262 A1 (GROSZ RON [US] ET AL GROSZ RON [US] ET AL) 15 août 2002 (2002-08-15) * abrégé *	7	A45D
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche Munich		Date d'achèvement de la recherche 5 novembre 2008	Examineur Lang, Denis
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

EPO FORM 1503 03.92 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 08 16 0733

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

05-11-2008

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
FR 2563711	A	08-11-1985	BE 902352 A1	06-11-1985
			DE 3516408 A1	07-11-1985
			GB 2162822 A	12-02-1986
			IT 1183823 B	22-10-1987
			JP 61033604 A	17-02-1986
US 3332429	A	25-07-1967	AUCUN	
GB 2158043	A	06-11-1985	AUCUN	
FR 2259560	A	29-08-1975	AUCUN	
EP 0960583	A	01-12-1999	FR 2779040 A1	03-12-1999
			US 6193427 B1	27-02-2001
US 2002109262	A1	15-08-2002	AT 273635 T	15-09-2004
			CA 2433342 A1	31-10-2002
			DE 60201016 D1	23-09-2004
			DE 60201016 T2	18-08-2005
			EP 1359821 A1	12-11-2003
			ES 2227475 T3	01-04-2005
			MX PA03007273 A	14-02-2005
			WO 02085153 A1	31-10-2002

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- FR 2168625 [0004]
- FR 2259560 [0005]
- US 20060272661 A [0006]
- EP 1595472 A [0007]
- FR 2563711 [0008]
- US 3332429 A [0009]
- GB 2158043 A [0010]
- US 5092700 A [0011]